

Les Andelys > Théâtre antique

Les églises du Petit Andely et du Grand Andely, l'Hospice Saint Jacques et Château-Gaillard et ses abords sont des monuments historiques classés. La Maison à pans de bois et ancien Beffroi de la Madeleine sis à l'angle de la rue de la Sous-Préfecture et de la ruelle de l'Horloge et les restes de l'Enceinte du Grand Andely sont de monuments historiques inscrits.

La commune est également concernée par le Site classé de la Boucle de la Seine dite de Château-Gaillard et par le Site inscrit de la Promenade des Prés, en bordure du Gambon.

Le Théâtre antique est classé en tant que monument historique depuis le 8 juin 1928.

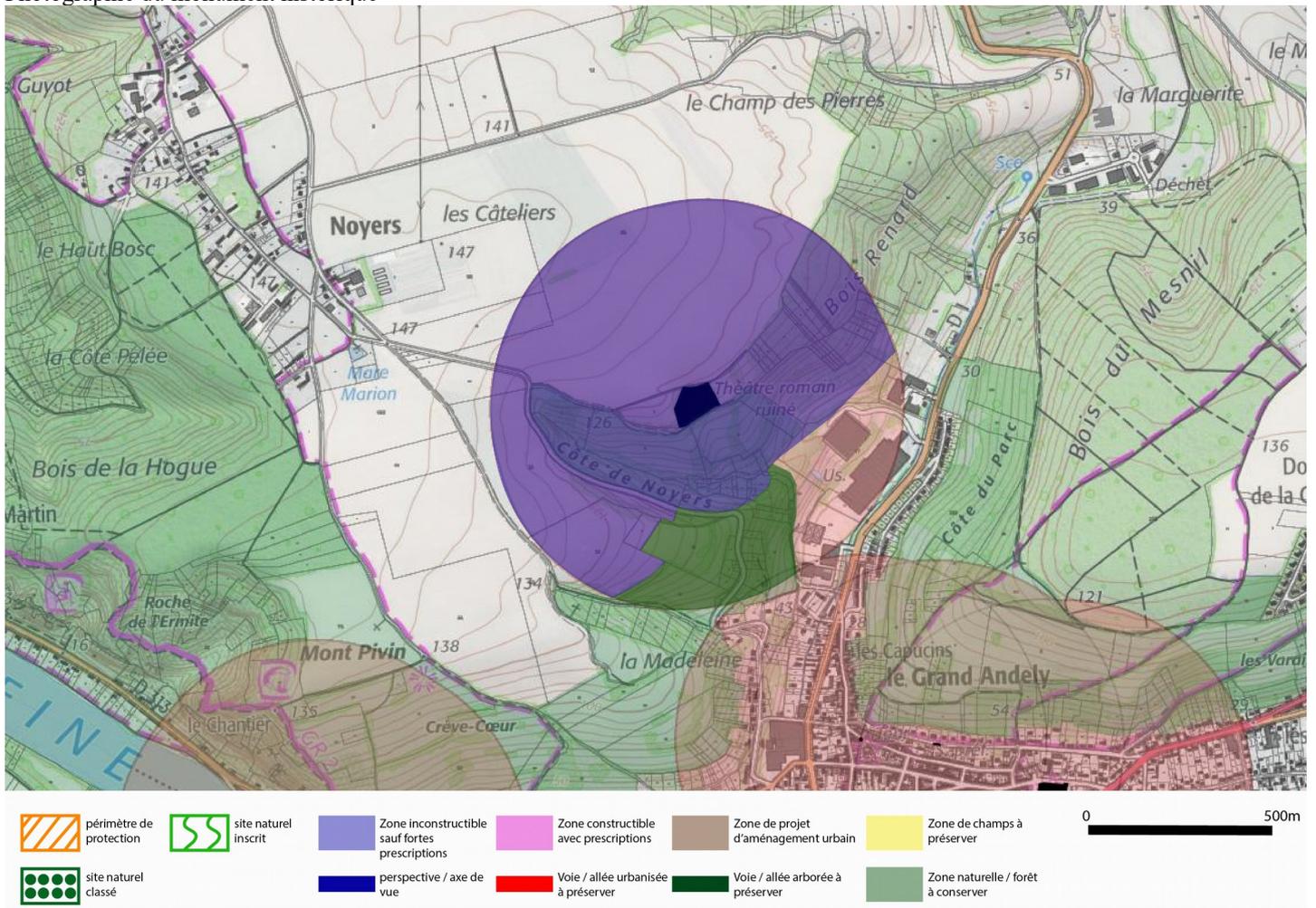
Le Théâtre est au sens propre *découvert* par Léon COUTIL en 1927 au lieu-dit des Câteliers, au hameau des Noyers. Il découvre d'abord une *villa agraria* (la Marguerite) à quelques mètres. La construction du théâtre peut être datée du Ier siècle, il se situe à 370 m au sud de la villa et occupe le début de la déclivité faisant face aux vallées du Gambon et du ruisseau de paix. Par ses dimensions, ce théâtre est l'un des plus grands de la Gaule après celui d'Autun : son diamètre est de 120 m. Dans l'angle, un tronçon de 20 m du mur extérieur, d'une épaisseur de 2 m, est conservé. Le mur sud, d'une longueur de 15,50 m, ne présente plus que trois contreforts dont un en pierres bien appareillées de 2,50 m de saillie et 2,50 m de haut, avec une base formée de deux rangs de briques. Le mur de base se prolonge, côté ouest, sur une longueur de 35,50 m, avec six contreforts. Il se dirige ensuite en retour d'équerre sur 20 m et constitue l'hémicycle du théâtre ou mur d'enceinte. La partie centrale de ce mur, sur lequel devait s'appuyer la scène, a été retrouvée entre 2 m et 2,20 m de profondeur.

Implanté à flanc de coteau, en limite proche du plateau, le Théâtre antique reste confidentiel et protégé par des lignes de boisements. Cet espace doit être préservé de toute construction.

Zonage	Prescriptions
	De manière générale, il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au-dessus de la ligne de paysage existante (mais à deux niveaux plus combles, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...).
Pour la zone bleue	Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et/ou dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.
Pour la zone verte	Il s'agit des espaces naturels bordant l'édifice qu'il convient de préserver de nouveaux lotissements ou de bâtiments de grande dimensions liés aux activités naturelles ou de les prévoir de manière dissimulée (ton kaki...).
Pour le reste du périmètre de 500m	Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m ² , avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Photographie du monument historique



Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs en couleur, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte en égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir le tableau au recto de la fiche).